

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal d'Escuminac tenue le 12 février 2018, au 13 rue de l'Église, Pointe-à-la-Garde, Québec à 19h.

Cette séance est sous la présidence du Maire R. Bruce Wafer.

Sont présents les conseillers :

M. Léon Arseneault  
Robert Belzile  
André Girard  
Roch Savoie  
André Landry

Mme Sarah Jane Parent

La directrice générale, Madame Sylvie Bossé est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, R. Bruce Wafer déclare la séance ouverte à 19h et souhaite la bienvenue à tous.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire constate qu'il y a quorum et la séance régulière peut être tenue.

**2018-02-1346**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. A) Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018  
B) Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2018
5. Finances -Comptes pour approbation
6. Correspondance
7. LAC ; rapport d'activité
8. Service incendie ; rapport d'activité
9. MTQ ; régularisation de dossier
10. Nouveau Logo
11. Achats en commun
12. Terrains de jeux
13. LAC ; reconduction 2019-2021
14. URLS ; coffre à jouets GÎM - entente
15. Maison de la Famille Avignon ; soutien financier
16. Vente d'équipements
  - a) camionnette 2007
  - b) top-kick
  - C) échelles ; service incendie
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Sarah Jane Parent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2018-02-1347**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018**

Le maire, R. Bruce Wafer demande aux conseillers s'ils ont lu le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018.

Il est proposé par le conseiller Roch Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2018** **2018-02-1348**  
Le maire, R. Bruce Wafer demande aux conseillers s'ils ont lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2018.

Il est proposé par le conseiller Roch Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

6. **FINANCES -COMPTES POUR APPROBATION** **2018-02-1349**  
Je, Sylvie Bossé directrice générale certifie par la présente que la Municipalité d'Escuminac dispose de fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

---

Sylvie Bossé

Il est proposé par le conseiller Robert Belzile et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que le conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 56 309.74 \$.

Comptes payés au cours du mois au montant de 35 770.25 \$ salaires inclus et comptes à payer au montant de 20 539.49 \$ et que cette liste soit annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. **CORRESPONDANCE**  
Rien à signaler

7. **LAC ; RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
Le rapport de Mme Véronique Laplante est déposé à titre d'information.

8. **SERVICE INCENDIE ; RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
Le rapport de M. Renaud Lebreux est déposé à titre d'information.

9. **MTQ ; RÉGULARISATION DE DOSSIERS** **2018-02-1350**

**IL EST RÉSOLU :**

QUE la municipalité d'Escuminac accepte la proposition faite par le ministère des Transports du Québec, au montant total de cent trente mille dollars (130 000,00 \$) payable comme suit :

- un premier versement au montant de soixante et un mille huit cent soixante dollars (61 860,00 \$) qui a été effectué le 27 avril 2004;
- un second versement au montant de soixante et un mille huit cent soixante dollars (61 860,00 \$) qui a été effectué le 17 décembre 2004 ;
- un troisième et dernier versement au montant de six mille deux cent quatre-vingt dollars (6 280,00\$) qui sera effectué en date de la signature finale devant notaire.

Donc, Il est proposé par le conseiller André Girard et résolu unanimement que la municipalité d'Escuminac autorise le maire et la directrice générale (secrétaire-trésorière) en poste à signer tout document ou écrit qui seront nécessaires à cet effet.

**2018-02-1351**

**10. NOUVEAU LOGO MUNICIPAL**

Le maire présente le nouveau logo aux conseillers municipaux pour approbation ;

Donc, il est proposé par le conseiller André Girard et résolu unanimement que le nouveau logo soit accepté.

**2018-02-1352**

**11. ACHATS EN COMMUN**

Il est proposé par le conseiller Roch Savoie et résolu unanimement de participer en achats en commun avec la MRC d'Avignon.

**2018-02-1353**

**12. TERRAINS DE JEUX**

Il est proposé par la conseillère Sarah Jane Parent et résolu unanimement que le conseil municipal dépose un projet dans le cadre du FDT pour la revitalisation des terrains jeux municipaux.

**2018-02-1354**

**13. LAC ; RECONDUCTION 2019-2021**

**ATTENDU** que les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix et Ristigouche Partie-Sud-Est ont adhéré à un projet pilote d'une durée de trois ans visant la mise sur pied d'un service régionalisé de loisirs, de culture et de sport ;

**ATTENDU** que cette entente a débuté en mai 2015 pour se terminer en avril 2018 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal souhaitent poursuivre ce partenariat pour un autre terme de trois ans ;

**ATTENDU** qu'il serait approprié d'ajuster la durée de l'entente à l'année financière des municipalités participantes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Belzile et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité d'Escuminac informe les municipalités de Ristigouche-Partie-Sud-Est et de Pointe-à-la-Croix de son intérêt à poursuivre le partenariat visant le service régionalisé de loisirs, de culture et de sport et qu'à cet égard, la municipalité d'Escuminac suggère une entente de partenariat d'une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2018-02-1355**

**14. URLS ; COFFRE À JOUETS GIM ; ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller André Landry et résolu unanimement que le maire R. Bruce Wafer soit autorisé à signer une entente avec l'URLS pour l'installation d'un coffre à jouets dans un parc de la municipalité.

**2018-02-1356**

**15. MAISON DE LA FAMILLE AVIGNON ; SOUTIEN FINANCIER**

Il est proposé par le conseiller Roch Savoie et résolu unanimement que la municipalité fasse suite à la demande de la Maison de la Famille Avignon pour un soutien financier de l'ordre de cent dollars (100 \$).

**16. VENTE D'ÉQUIPEMENTS**

**2018-02-1357**

**a) Vente d'équipements**

Il est proposé par le conseiller André Landry et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, Sylvie Bossé à la vente des équipements suivants : camionnette Chevrolet Silverado 2007, échelle à deux sections (14 à 25 pieds) et échelle à deux sections (20 à 35 pieds), ainsi que le Top-Kick.

Les gens peuvent soumissionner sur l'offre de ces possessions qui seront vendues comme telles. La municipalité n'est pas tenue de prendre en considération la plus haute ou la plus basse soumission.

L'ouverture des enveloppes se fera lors de la séance publique du 12 mars 2018 à 19h.

**17. VARIA**

**2018-02-1358**

**A) Service ambulancier**

La transformation d'un horaire à l'heure dans le secteur d'Avignon s'avère une nécessité afin d'offrir à la population un service rapide et équitable, et ainsi contribuer à réduire le taux de morbidité et de mortalité tout comme dans plusieurs autres régions du Québec.

**CONSIDÉRANT :**

- Que deux (2) véhicules ambulanciers sur des horaires de faction sont en fonction au point de service de Pointe-à-la-Croix pour desservir une grande partie de la population de la MRC d'Avignon;
- Que le temps de réponse est nettement plus rapide sur un horaire à l'heure comparativement à un de faction;
- Qu'un déploiement dynamique pourrait être envisagé pour les secteurs limitrophes;
- Que l'âge moyen de la population suit la tendance nationale, soit de tendre vers un vieillissement en général;
- Que le maintien du plancher d'emploi est un facteur économique important pour le milieu.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Roch Savoie et résolu unanimement :

- Que nous appuyons la demande de l'entreprise et du syndicat de modifier les horaires concernés, de conserver les effectifs en place et de permettre à la population d'Avignon d'obtenir un service d'urgence de qualité;
- Que nous demandons au CISSS de la Gaspésie ou à toute autre instance de prendre en considération cette requête.

2018-02-1359

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des contribuables.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire est proposée par le conseiller Léon Arseneault.

---

Maire

---

Directrice générale & Sec. -Très.